

Au ministère de l'Instruction publique : chez le ministre

al-Siyasa, 5 novembre 1923

Il n'aurait pas été raisonnable de tarder à me rendre auprès du ministre de l'Instruction publique, après qu'il eut mis en œuvre, au sein de son propre ministère, ce mouvement utile que j'avais si longtemps appelé de mes vœux et réclamé avec insistance — appelé et réclamé sans grand espoir de le voir jamais se réaliser ; car je savais le ministère de l'Instruction publique être le plus rigide de tous les ministères, et le moins enclin au changement. C'est pourquoi j'avais dit, dans le tout premier texte que j'ai écrit sur ce ministère, que je n'attendais de cette campagne nul bien rapide, et que je m'en remettais entièrement au Parlement, n'écrivant ce que j'écrivais que pour préparer le terrain au Parlement et préparer l'opinion publique avant que le Parlement ne s'attaquât aux questions d'enseignement. J'appelais donc à la réforme au ministère de l'Instruction publique tout en désespérant de cette réforme, et la conduite même du ministère ne faisait que confirmer ce désespoir. Il suffisait d'appeler le ministère vers le bien pour qu'il se détournât vers le mal, ou se bouchât les oreilles et refusât d'écouter. Et l'aversion du ministère pour le bien même vers lequel on l'appelait ne faisait que nous fortifier, et nous rendre plus insistants encore dans notre appel — jusqu'à l'arrivée de l'actuel ministre de l'Instruction publique. Ce fut comme s'il tenait, en main, une baguette magique, dont il aurait touché ce ministère : tout s'y transforma, tout s'y métamorphosa, et notre désespoir se changea en un espoir vigoureux et souriant. Ce ministre n'avait pas plus tôt pris possession de son ministère que ses chaînes se sont détachées, que ses portes et ses fenêtres se sont ouvertes toutes grandes ; l'air y devint pur, et les gens purent y respirer sans craindre l'étouffement — le Bureau technique fut créé ; l'école des langues anciennes fut ajournée en attendant la consultation des spécialistes ; les compétences lésées furent rétablies dans leurs droits ; des éléments utiles et précieux furent ajoutés à la commission de l'enseignement primaire ; les écoles supérieures gagnèrent leur indépendance scientifique ; les écoles supérieures qui n'étaient pas encore rattachées au ministère de l'Instruction publique furent destinées à l'être ; des sections nocturnes furent créées dans les écoles supérieures, et l'École normale secondaire fut également créée. Voilà une réforme bien considérable, réalisée en moins de trois mois, et réalisée sans bruit ni tapage, sans publicité ni tromperie du public. Le

ministre de l'Instruction publique a bien fait à son ministère, et nous ne lui avons pas ménagé nos louanges et nos éloges, tout comme nous n'avons pas ménagé à d'autres notre critique et notre blâme. Je me sentais redevable à cet homme, dès son retour d'Alexandrie, d'aller le voir, de le féliciter, et de le remercier pour sa hardiesse et son souci du bien. Je suis donc allé le voir ce matin même ; et je ne veux pas décrire, comme le font les journalistes lorsqu'ils s'entretiennent avec les ministres et les grands personnages, la courtoisie de son accueil ou l'excellence de sa conversation — car je ne suis pas allé voir le ministre de l'Instruction publique en journaliste, mais y suis allé comme un professeur rend visite au ministre de l'Enseignement, et il m'a reçu comme le ministre de l'Enseignement reçoit l'un de ses professeurs.

Il ne m'a laissé aucun temps pour le féliciter, ni pour le remercier de sa bonne action ; il estime n'avoir encore accompli que peu de chose, et que, quoi qu'il fasse, il ne fera jamais que son devoir — il n'y a donc, selon lui, nul besoin de félicitations, ni nul besoin de remerciements.

Et pourquoi perdre du temps en félicitations et remerciements, quand nous pouvions parler d'autre chose, de plus utile et de plus profitable ? En effet, je m'étais à peine installé chez le ministre de l'Instruction publique qu'il me dit : « Je vais ouvrir notre entretien, et je l'ouvrirai par la question qui me préoccupe en ce moment tout particulièrement, et qui, je crois, vous préoccupe tout particulièrement vous aussi : la question de l'Université. Vous savez que notre ministère cherche à rattacher à son autorité les écoles supérieures qui relèvent actuellement du ministère de la Justice et du ministère de l'Agriculture, et le Conseil supérieur a déclaré, lors de sa dernière séance, qu'il poursuit ce regroupement en préparation de la création de l'Université royale, dont le pays a le plus grand besoin, et m'a chargé d'œuvrer à la création de cette Université. Le système m'oblige à exécuter la décision du Conseil supérieur. L'Université royale n'est donc ni un simple espoir, ni une chimère, mais une idée que nous commençons déjà à réaliser, et je veux associer les hommes de métier à tout ce qui touche à leur domaine. Créer une université n'est pas chose de peu de conséquence, et je dois nécessairement m'entourer de spécialistes. Et où trouverais-je des spécialistes capables de comprendre cette question et de me conseiller à son sujet, sinon à l'Université égyptienne elle-même ? Car on y trouve des professeurs qui connaissent bien les universités, en comprennent l'organisation, y ont eux-mêmes étudié, et se sont mis à enseigner à la manière des professeurs d'université. Je n'ai donc d'autre choix que de

les consulter, d'autre choix que de m'entourer d'eux. »

« J'ai déjà parlé de ce sujet à votre collègue, le professeur Dr Dayf, et je suis heureux d'en parler avec vous maintenant. » Le ministre de l'Instruction publique ne m'a alors laissé aucun temps pour le remercier de sa bonne opinion de l'Université et de ses professeurs, se hâtant plutôt de me demander : « Pensez-vous qu'il serait difficile de prendre l'Université égyptienne, telle qu'elle existe aujourd'hui, comme noyau de l'Université royale ? Vous savez que c'est là un problème qu'il faut résoudre : nous sommes tenus de créer l'Université royale, et si nous ne coopérons pas avec l'Université égyptienne, il en résultera une rivalité de rang entre les deux universités. »

« Je crois que l'université de l'État serait mieux à même de soutenir la concurrence que l'Université égyptienne, et il nous serait pénible de voir une œuvre nationale telle que l'Université égyptienne exposée au danger d'une telle rivalité. Pensez-vous donc qu'il existe quelque obstacle à une coopération entre l'Université et le ministère, de sorte que la Faculté des lettres actuellement existante à l'Université égyptienne devienne le noyau de l'Université royale que nous voulons créer ? »

« Je ne crois pas qu'il existe le moindre obstacle à cela. Les administrateurs et les professeurs de l'Université ne veulent que la diffusion et le soutien du savoir ; ils sollicitent l'aide de quiconque est capable de la leur apporter. Si le ministère de l'Instruction publique venait à leur offrir cette aide, garantissant à leur enseignement supérieur diffusion et fécondité, ils ne s'adresseraient au ministère de l'Instruction publique qu'avec remerciements et louanges. »

« Et de quelle manière pensez-vous qu'une telle coopération soit possible ? »

« D'une manière simple : que l'Université conserve son indépendance scientifique, comme la conservent les écoles supérieures sous votre propre autorité ; qu'elle ait un conseil d'administration auquel participerait le ministère de l'Instruction publique ; et que le ministère reconnaisse le diplôme de l'Université — ou, à défaut, que le diplôme de l'Université devienne un diplôme du ministère lui-même. »

Le ministre dit : « S'il en est ainsi, je crois que cela peut être réalisé sans difficulté ; je vais procéder aux consultations nécessaires, et, une fois celles-ci achevées, je passerai à l'action. »

Je demandai ensuite au ministre comment il concevait l'Université royale. Je lui posai cette question parce que je savais que le ministère de l'Instruction publique avait autrefois conçu l'Université royale d'une manière bien stérile, s'imaginant pouvoir la constituer simplement en rassemblant les écoles supérieures en tant qu'écoles supérieures. Mais lorsque le ministre me répondit, sa réponse ne fit que renforcer ma confiance et mon admiration : il conçoit l'université exactement comme la conçoivent les gens des pays libres et avancés, qui comprennent véritablement ce qu'est l'enseignement. Il la conçoit composée de quatre facultés : une faculté des lettres, une faculté des sciences, une faculté de médecine, et une faculté de droit. Il a l'intention de créer les facultés des lettres et des sciences, et ne songe pas à rattacher l'École normale à l'Université ; car l'École normale est, par nature, comme l'École d'ingénieurs et l'École d'agriculture — une école spécialisée, orientée vers la vie pratique bien plus que vers la science théorique pure.

Je passai ensuite du sujet de l'Université à un autre sujet : celui du Conseil supérieur de l'Instruction publique. J'avais à peine mentionné le Conseil supérieur qu'il me dit : « Je connais votre avis à ce sujet, et je pourrais bien m'en écarter quelque peu — vous voulez que ce conseil compte quarante membres, et je ne vois pas pourquoi vous tenez tant à ce chiffre précis ! »

Je dis : « Je ne tiens à aucun chiffre précis ; ce à quoi je tiens, c'est à un principe que je crois juste — à savoir que ce conseil représente fidèlement les différents degrés de l'enseignement d'une part, et les hommes de métier occupés dans l'enseignement d'autre part. Une fois ce principe réalisé, peu m'importe que le conseil compte cinquante membres ou trente. »

Le ministre dit : « Alors nous sommes d'accord. Il ne fait aucun doute que le Conseil supérieur de l'Instruction publique, sous sa forme actuelle, a rendu à l'enseignement, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, des services très considérables ; mais la vie égyptienne a changé, et il faut désormais que ce conseil s'adapte à la vie nouvelle et aux besoins scientifiques nouveaux, de manière à représenter l'enseignement et ses différentes branches plus qu'il ne représente les services et les intérêts du gouvernement. Je n'hésite pas à vous déclarer que je m'efforcerai de faire du Conseil supérieur de l'Instruction publique, comme nous le souhaitons tous, une image fidèle des différentes branches de l'enseignement. »

Je passai ensuite de ce sujet à un autre, sur lequel j'avais longtemps insisté : la création, au ministère de l'Instruction publique, d'une administration des beaux-arts, réunissant le Musée égyptien, le Musée d'art arabe, les diverses écoles des beaux-arts, et l'Opéra royal, et supervisant la musique, le théâtre et les autres beaux-arts. Je découvris que le ministre partageait cette même opinion, et y travaillait, estimant qu'elle devait inévitablement se réaliser, car le sentiment du besoin en est fort et manifeste, et lui-même en a ressenti la force à plusieurs reprises — mais il n'était pas encore allé au-delà des préparatifs de cette affaire. Le ministère de l'Instruction publique avait déjà envoyé un professeur étudier l'état des beaux-arts en Europe ; ce professeur est maintenant revenu, et soumettra son rapport au ministre ; une fois que le ministre aura lu ce rapport et consulté les hommes de savoir sur ce sujet, il commencera à le réaliser sans délai.

Je dis : « Et me permettez-vous de publier tout ce que vous venez de me dire ? » Le ministre répondit : « Et comment ne vous le permettrai-je pas, puisque je vous l'ai dit ? Je crois que l'époque du secret et de la réserve, au ministère de l'Instruction publique, est désormais révolue ; car tous nos travaux intéressent et concernent le public. Et tant que le Parlement ne s'est pas encore réuni, nous sommes tenus de montrer au public ce que nous faisons et ce que nous comptons faire, afin de sentir peser sur nous sa guidance et sa surveillance. La presse est le seul intermédiaire entre nous et le public ; vous pouvez donc publier cet entretien, et le traiter avec toute la critique qu'il vous plaira. Et chacun a le droit de nous traiter avec toute la critique qu'il lui plaira, et de nous soumettre tous les conseils et propositions qu'il lui plaira ; nous saurons tout apprécier à sa juste valeur. »

J'avoue n'avoir pas su bien remercier le ministre pour cette dernière déclaration ; car je croyais — et je crois toujours — que la publication même de cette déclaration est le meilleur remerciement que l'on puisse adresser à celui qui l'a prononcée.